



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Publié : le 2023-08-28

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2023

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT12-9F-PDF
ISSN: 2561-1860

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Quarterly Financial Report for the Quarter Ended June 30, 2023

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Sur cette page

1. [Introduction](#)
2. [Faits saillants des résultats financiers cumulatifs](#)
3. [Risques et incertitudes](#)
4. [Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)
5. [Approbation des cadres supérieurs](#)
6. [Annexe](#)

1. Introduction

► Dans cette section

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Le présent rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité de vérification ministériel.

1.1 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), accordées par le Parlement et utilisées par le SCT, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2024. Ce rapport a été préparé en utilisant un référentiel à l'usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCT utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.2 Raison d'être

Le SCT est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor, un comité du Cabinet. Le SCT soutient le Conseil du Trésor en assumant les rôles principaux suivants :

Surveillance des dépenses

Revoir les propositions et les autorisations de dépenses; revoir les programmes gouvernementaux actuels et proposés quant à l'efficacité, l'efficacité et la pertinence; informer le Parlement et les Canadiens sur les dépenses du gouvernement.

Leadership administratif

Diriger des initiatives pangouvernementales; élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique à l'égard de la prestation de services et à l'accès à l'information gouvernementale ainsi qu'à la gestion des actifs, des finances, de l'information et de la technologie.

Surveillance réglementaire

Élaborer et surveiller des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires; examiner les projets de règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences des politiques du gouvernement; promouvoir la coopération en matière de réglementation entre administrations.

Employeur

Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique; gérer la rémunération totale (comprenant les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail; entreprendre des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs du recrutement et de maintien en poste des employés.

Structure financière du SCT

Le SCT gère les crédits ministériels et centraux du Conseil du Trésor. Ses dépenses de fonctionnement ministérielles et ses recettes sont gérées en vertu du crédit 1, Dépenses du programme.

Le présent rapport trimestriel fait ressortir les résultats financiers de ce qui suit :

- le crédit 1, Dépenses du programme, lié à l'exécution du mandat du SCT;
- le crédit 20, Assurances de la fonction publique, lié à la part de l'employeur pour la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs de l'employé de la fonction publique centrale en vertu des divers régimes sous-mentionnés;
- les autorisations législatives qui couvrent toute somme résiduelle entre les contributions du gouvernement aux divers régimes et la répartition de ces coûts aux ministères.

Le SCT gère 7 différents crédits centraux :

- Le crédit 5, **Éventualités du gouvernement**, permet de suppléer à d'autres crédits en vue d'assurer aux ministères et organismes fédéraux des avances temporaires afin de parer à des dépenses urgentes ou imprévues avant la période d'octroi des crédits par le Parlement.
- Le crédit 10, **Initiatives pangouvernementales**, permet de suppléer à d'autres crédits afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique fédérale.
- Le crédit 15, **Rajustements de la rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de permettre le financement des modifications aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale en raison de la négociation collective.
- Le crédit 20, **Assurances de la fonction publique**, concerne la part de l'employeur pour les coûts relatifs à la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs dans le cadre du rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur de l'administration publique centrale. Il s'agit entre autres du Régime de soins de santé de la fonction publique, du Régime de soins dentaires de la fonction publique, du Régime de services dentaires pour les pensionnés, du Régime d'assurance-invalidité des paiements, des charges sociales provinciales (Colombie-Britannique, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario et Québec) et du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique.
- Le crédit 25, **Report du budget de fonctionnement**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent, jusqu'à 5 % du budget brut de fonctionnement contenu dans le Budget principal des dépenses d'une organisation.

- Le crédit 30, **Besoins en matière de rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de respecter les exigences légales du gouvernement à titre d'employeur telles que les prestations parentales et les indemnités de départ.
- Le crédit 35, **Report du budget des dépenses en capital**, permet de suppléer à d'autres crédits pour le report des fonds inutilisés d'une dépense en capital de l'exercice précédent, jusqu'à 20 % du crédit pour dépenses en capital d'une organisation.

Le financement à partir de ces crédits est approuvé par le Parlement. À l'exception du crédit 20, le financement à partir des crédits centraux est transféré du SCT aux ministères et organismes individuels, une fois que les critères établis sont respectés. Comme tout autre ministère, le SCT reçoit également sa propre part des crédits, qui sont transférés à son propre crédit 1. Tout solde inutilisé provenant de ces crédits centraux est remis dans le cadre fiscal à la fin de l'exercice et déclaré à titre de fonds inutilisés du SCT.

Les dépenses engagées en vertu des autorisations législatives reflètent dans une grande mesure l'obligation du gouvernement de payer la part de l'employeur pour le régime de pensions de la fonction publique, le régime de pensions du Canada et le régime de pensions du Québec, les primes d'assurance-emploi et les prestations de décès de la fonction publique. Le SCT récupère auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux leur quote-part des cotisations de l'employeur en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, que Services publics et Approvisionnement Canada impute ensuite aux dépenses réelles dans le même crédit législatif. Des rajustements sont effectués à la fin de l'exercice aux crédits législatifs de chaque ministère (y compris ceux du SCT) pour l'écart entre les recouvrements périodiques et les dépenses réelles. En fin d'exercice, l'effet net sur les états financiers du SCT sera de zéro.

Les montants de transfert de tous les crédits centraux susmentionnés seront inclus dans les rapports financiers de chaque ministère bénéficiaire.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

► Dans cette section

Cette section :

- expose les faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs en date du 30 juin 2023;
- fournit une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent pour ceux qui dépassent un seuil d'importance de :
 - 1 million de dollars pour le crédit 1, Dépenses du programme et pour les autorisations législatives,
 - 10 millions de dollars pour le crédit 20, Assurances de la fonction publique.

Faits saillants des résultats financiers cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires pour 2023-2024 au 31 mars 2024	Autorisations budgétaires pour 2022-2023 au 31 mars 2023	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au premier trimestre de 2023-2024 (30 juin 2023)	Dépenses cumulatives au premier trimestre de 2022-2023 (30 juin 2022)	Écart le dépe cumul de 2022-

Crédit 1 : Dépenses du programme	316 034	320 061	-4 027	83 358	79 530	
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	3 412 150	3 195 856	216 294	842 503	719 238	1
Autorisations législatives	34 751	35 750	-999	-128 075	-142 188	
Total	3 762 935	3 551 667	211 268	797 786	656 580	1

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations budgétaires totales disponibles ont augmenté de 211,3 millions de dollars (5,9 %) par rapport à l'exercice précédent :

- les autorisations au titre du crédit 1 ont augmenté de 4,0 millions de dollars;
- les autorisations au titre du crédit 20 ont augmenté de 216,3 millions de dollars;
- les autorisations législatives ont diminué de 1,0 million de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements.

Changements dans les autorisations votées et législatives (2023-2024 comparativement à 2022-2023)	En milliers de dollars
Crédit 1 : Dépenses du programme	
Financement visant à faire progresser les marchés des combustibles propres au Canada	10 900
Financement visant à soutenir la mise en œuvre d'une parité salariale proactive dans la fonction publique fédérale	8 447
Financement à l'appui de la transformation de la gestion financière	7 455
Financement du Bureau de la dirigeante principale de l'information à l'appui de la gouvernance et de la surveillance des initiatives numériques	7 056

Changements dans les autorisations votées et législatives (2023-2024 comparativement à 2022-2023)	En milliers de dollars
Rajustements de rémunération visant à financer les augmentations de salaire afin de respecter les obligations découlant des conventions collectives	1 670
Temporisation du financement du plan d'action et de l'examen de l'accès à l'information	-1 207
Temporisation du financement du Programme d'apprentissage mixte	-1 524
Temporisation du financement de l'avancement de la classification des emplois de l'administration publique centrale et de la modernisation du groupe Services des programmes et de l'administration (PA)	-3 779
Temporisation du financement visant à favoriser une fonction publique diversifiée et inclusive	-3 982
Temporisation du financement visant à mettre en œuvre la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris la Gendarmerie royale du Canada	-4 535
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	-5 539
Temporisation du financement des initiatives de stabilisation de Phénix et des RH à la paye	-18 989
Sous-total du crédit 1	-4 027
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	
Financement des régimes et des programmes d'assurance de la fonction publique	161 759
Financement des régimes d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la Gendarmerie royale du Canada	56 775
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	-2 240
Sous-total du crédit 20	216 294
Autorisations législatives	
Financement du Bureau de la dirigeante principale de l'information à l'appui de la gouvernance et de la surveillance des initiatives numériques	1 147
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	131
Temporisation du financement des initiatives de stabilisation de Phénix et des RH à la paye	-2 277
Sous-total des autorisations législatives	-999
Total des autorisations	211 268

2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2023, les dépenses budgétaires ont augmenté de 141,2 millions de dollars (21,5 %), comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont augmenté de 3,8 million de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 123,3 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont augmenté de 14,1 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements par crédit et par article courant.

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er avril au 30 juin) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au premier trimestre de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er avril au 30 juin) (en milliers de dollars)
Crédit 1 : Dépenses du programme			

1 Personnel	<p>L'augmentation des dépenses s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des équivalents temps plein (ETP) supplémentaires au Bureau de la dirigeante principale de l'information, pour soutenir la gouvernance et la supervision des initiatives numériques; • des équivalents temps plein (ETP) supplémentaires au Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines, pour soutenir l'élaboration d'un nouveau cadre de formation sur le langage inclusif pour la fonction publique fédérale; • des équivalents temps plein (ETP) supplémentaires au Bureau du contrôleur général, pour soutenir la transformation de la gestion financière. <p>L'augmentation est partiellement compensée par une diminution des dépenses salariales attribuable à un décalage dans le traitement des recouvrements de coûts auprès d'autres ministères et organismes.</p>	5 547	5 547
4 Services professionnels et spéciaux	La diminution des dépenses s'explique principalement par les services juridiques et est partiellement compensée par le financement du soutien à la gouvernance et à la surveillance des initiatives numériques.	-1 707	-1 707
12 Autres subventions et paiements	La diminution s'explique principalement par le calendrier des recouvrements de coûts du Bureau de gestion de la collectivité numérique auprès d'autres ministères.	-1 885	-1 885
Recettes nettes en vertu d'un crédit	La diminution des recettes nettes en vertu d'un crédit (RNVC) est principalement attribuable au calendrier des recouvrements des coûts d'administration du contrat avec SAP. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada est responsable de payer les frais annuels de soutien et de maintenance pour les licences de SAP utilisées au gouvernement du Canada, et ces frais sont recouverts auprès des autres ministères.	1 523	1 523
Autre	Dépenses diverses	350	350

Sous-total du crédit 1		3 828	3 828
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique			
1 Personnel	<p>L'augmentation est principalement attribuable au Régime de soins de santé de la fonction publique, au Régime d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la GRC et au Régime d'assurance-invalidité. En général, l'augmentation des dépenses d'assurance et d'avantages sociaux de la fonction publique et des charges sociales s'explique par les facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une augmentation du taux d'utilisation des régimes d'avantages sociaux ou de l'accès à ceux-ci; • une augmentation des coûts unitaires causée par les nouvelles technologies médicales, les innovations et l'inflation des prix; • une augmentation de la population ou des taux de participation aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux; • les composantes salariales du crédit 20, influencées par les augmentations salariales attribuables aux conventions collectives des membres participants. 	131 928	131 928
Recettes nettes en vertu d'un crédit	L'augmentation des RNVC s'explique principalement par les recettes supplémentaires perçues sur les comptes spéciaux et les fonds renouvelables en raison d'une augmentation du taux de cotisation à l'assurance de la fonction publique (AFP) et de rajustements de fin d'exercice plus importants.	-11 748	-11 748
Autre	Dépenses diverses	3 085	3 085
Sous-total du crédit 20		123 265	123 265
Dépenses législatives			

1 Personnel	<p>L'augmentation des dépenses législatives est attribuable à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) impute au SCT la part de l'employeur des cotisations au Régime de pension de la fonction publique, au Régime de rentes du Québec, au Régime d'assurance-emploi et au Régime de prestations supplémentaires de décès. Le SCT recouvre ces paiements auprès des autres ministères et organismes. <p>L'augmentation des dépenses s'explique principalement par le calendrier des coûts et montants recouverts auprès des autres ministères et organismes sur la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés; toutefois, l'effet net sur les états financiers du SCT sera nul d'ici la fin de l'exercice.</p>	14 113	14 113
Sous-total des dépenses législatives		14 113	14 113
Dépenses totales		141 206	141 206

3. Risques et incertitudes

Le SCT gère divers risques et diverses incertitudes tout en assurant une surveillance et un leadership dans le cadre de ses quatre responsabilités essentielles destinées à aider les ministères et organismes fédéraux à respecter les priorités du gouvernement et à obtenir des résultats pour les Canadiens.

Ressources humaines

Il existe un risque que le SCT ne dispose pas des ressources suffisantes pour se doter d'un personnel qui soit d'un niveau de capacité organisationnelle durable lui permettant de remplir efficacement son

mandat, ce qui peut se traduire par des problèmes de ressources humaines et de bien-être des employés. Le SCT prend des mesures pour attirer, perfectionner et maintenir en poste une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée et s'engage à assurer le bien-être des employés en accordant la priorité aux ressources visant à améliorer la conciliation travail-vie personnelle et en faisant la promotion du programme de mieux-être.

Transformation organisationnelle et conduite du changement

La capacité du SCT à mettre en œuvre des initiatives de changement comporte un risque financier, car le succès dépend de la collaboration, du soutien et des niveaux de financement des autres ministères. Afin d'atténuer le risque et de réaliser ses priorités, le SCT renforcera la mobilisation de la collectivité, exploitera les pratiques exemplaires existantes et ciblera le recrutement d'employés qualifiés possédant les compétences nécessaires en matière de gestion du changement.

Technologies de l'information

Il existe un risque lié aux systèmes de technologie de l'information (TI) concernant la maintenance, la mise à niveau, le remplacement et la protection contre les cybermenaces, qui pourrait entraîner une demande accrue de ressources financières. Le SCT s'est engagé à accorder la priorité aux investissements générationnels visant à mettre à jour les systèmes de technologie de l'information, et il dispose d'outils robustes pour surveiller, détecter et neutraliser les cybermenaces potentielles le plus rapidement possible.

Gestion financière

Il existe un risque, lié à la gestion financière, que le Ministère ne soit pas financé de manière appropriée pour atteindre les résultats escomptés en raison du volume élevé de priorités. La situation financière fera l'objet d'une surveillance régulière afin de déterminer si les ressources doivent être hiérarchisées, et un financement par reconduction sera demandé pour les nouvelles initiatives.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Cette section met en évidence les changements importants dans les opérations, le personnel et les programmes du SCT au cours du premier trimestre de l'exercice, par ordre chronologique.

4.1 Les programmes

Le 28 mars 2023, la ministre des Finances a déposé le budget de 2023, annonçant des initiatives pangouvernementales et liées au SCT, dont celles-ci :

- le financement d'un fonds pour la santé mentale des fonctionnaires noirs et la mise en place de programmes de perfectionnement professionnel dédiés;
- un financement visant à faire progresser un programme de démarches réparatrices visant à donner des moyens d'agir aux employés victimes de harcèlement et de discrimination et à susciter un changement de culture dans la fonction publique;
- une réduction des dépenses publiques liées à la consultation, aux autres services professionnels et aux voyages, d'environ 15 p. cent des

dépenses discrétionnaires prévues pour 2023-2024 dans ces domaines;

- une réduction des dépenses publiques d'environ 3 p. cent des dépenses admissibles des ministères et organismes d'ici 2026-2027 – les économies de coûts devraient commencer en 2024-2025;
- la mise en place d'examens de l'efficacité des programmes à l'échelle du gouvernement, sous la direction de la présidente du Conseil du Trésor.

4.2 Le personnel

Sylvain Bélanger a été nommé dirigeant principal de l'information le 1er mai 2023.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Graham Flack, secrétaire

Ottawa, Canada

Date:

Karen Cahill, dirigeante
principale des finances

6. Annexe

État des autorisations (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses du programme	316 034 340	83 358 457	83 358 457	320 060 709	79 530 096	79 530 096
Crédit 20 - Assurances de la fonction publique	3 412 149 682	842 502 859	842 502 859	3 195 856 257	719 238 446	719 238 446
Autorisations législatives						
A111 - Présidente du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile	94 700	23 700	23 700	92 500	23 100	23 100
A140 - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 656 544	8 664 136	8 664 136	35 657 594	8 835 086	8 835 086
<p>* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.</p>						

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
A145 - Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> , d'autres lois sur la retraite et de la Loi sur l'assurance- emploi	..(Sans objet).	-136 762 405	-136 762 405	..(Sans objet).	-151 045 818	-151 045 818
A681 - Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	..(Sans objet).	..(Sans objet)	..(Sans objet)	..(Sans objet).	..(Sans objet)	..(Sans objet)
Autorisations législatives totales	34 751 244	-128 074 569	-128 074 569	35 750 094	-142 187 632	-142 187 632
Autorisations totales	3 762 935 266	797 786 747	797 786 747	3 551 667 060	656 580 910	656 580 910

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
1 Personnel	4 599 376 334	1 000 514 854	1 000 514 854	4 331 816 428	848 926 631	848 926 631
2 Transport et communications	4 640 271	280 593	280 593	1 789 085	189 779	189 779
3 Information	2 249 788	170 750	170 750	533 302	114 841	114 841
4 Services professionnels et spéciaux	145 532 670	25 140 257	25 140 257	137 486 502	24 494 291	24 494 291
5 Location	19 761 425	28 259 726	28 259 726	34 693 631	28 227 058	28 227 058
6 Services de réparation et d'entretien	4 039 670	20,132	20,132	1 699 202	:(Sans objet)	:(Sans objet)
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	1 299 905	108 646	108 646	845 640	32 218	32 218
9 Acquisition de machines et de matériel	516 465	591 057	591 057	5 515 686	281 876	281 876
10 Paiements de transfert	981 690	325,000	325 000	981 690	513 000	513 000
12 Autres subventions et paiements	7 240 199	513 054	513 054	9 546 609	1 830 821	1 830 821
Total des dépenses budgétaires brutes	4 785 638 417	1 055 924 069	1 055 924 069	4 524 907 775	904 610 515	904 610 515

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Moins les revenus affectés aux dépenses						
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Articles gérés centralement	-930 552 283	-234 491 833	-234 491 833	-871 753 847	-222 860 750	-222 860 750
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Dépenses du programme	-92 150 868	-23 645 489	-23 645 489	-101 486 868	-25 168 855	-25 168 855
Total des recettes affectées aux dépenses	-1 022 703 151	-258 137 322	-258 137 322	-973 240 715	-248 029 605	-248 029 605
Total des dépenses budgétaires nettes	3 762 935 266	797 786 747	797 786 747	3 551 667 060	656 580 910	656 580 910
Dépenses pangouvernementales incluses précédemment *						
1 Personnel	4 340 468 475	925 173 253	925 173 253	4 098 335 998	778 263 480	778 263 480
2 Transport et communications	-(Sans objet)	21 808	21 808	-(Sans objet)	-(Sans objet)	-(Sans objet)
4 Services professionnels et spéciaux	2 241 075	13 103 854	13 103 854	4 524 200	10 710 780	10 710 780
10 Paiements de transfert	500 000	325 000	325 000	500 000	300 000	300 000
12 Autres subventions et paiements	-(Sans objet)	1 608 302	1 608 302	-(Sans objet)	1 041 116	1 041 116
Total	4 343 209 550	940 232 287	940 232 287	4 103 360 198	790 315 376	790 315 376

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre

* Les dépenses pangouvernementales englobent celles liées au crédit 20 et aux autorisations législatives (A145 - Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, d'autres lois sur la retraite et de la *Loi sur l'assurance-emploi*; A681 - Versements en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; and A683 - Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif*)

Date de modification :

2022-08-26